

## AVIS IMPORTANT

**MONTREAL, VENDREDI LE 6 MARS 2015** – Les avis de confirmation de retrait de soumission dorénavant transmis par la TES.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, date depuis laquelle il n'est possible de soumissionner qu'électroniquement via le BSDQ, plusieurs améliorations ont été apportées à la TES (Transmission électronique des soumissions). Une de ces améliorations, déployée le 22 janvier dernier consiste à l'envoi immédiat d'un courriel à tous les usagers de la TES ayant pris possession d'une soumission retirée dans les délais prévus au chapitre F du Code de soumission. Depuis le déploiement de cette fonctionnalité, tout en maintenant la procédure suivie depuis toujours lors de retrait de soumission, soit, celle d'appeler les entrepreneurs destinataires ayant pris possession d'une soumission retirée, nous avons monitoré les envois des confirmations de retrait de soumission par courriels. Nos observations du comportement de la TES démontrent que tous les entrepreneurs destinataires qui avaient pris possession d'une soumission retirée depuis le 22 janvier dernier ont reçu dans les délais requis le courriel confirmant le retrait de la soumission concernée.

Ainsi, nous annonçons à tous les usagers de la TES qu'à compter du 16 mars 2015, le BSDQ cessera d'aviser par téléphone les entrepreneurs destinataires concernés de tout retrait de soumission. Le courriel déclenché par le retrait d'une soumission sera le seul et unique avis confirmant le retrait, et ce conformément au chapitre F du Code.

Voici une description sommaire du mécanisme de retrait de la soumission dans la TES :

- Le soumissionnaire qui désire retirer sa soumission doit le faire de façon électronique, dans le délai prévu et selon la procédure établie par le BSDQ pour l'utilisation de la TES. Cette action a pour effet d'afficher dans le coin supérieur droit de la soumission la mention « Retirée » (voir article F-3 du Code). Tout usager TES qui consultera la soumission après son retrait lira cette mention.
- Dès le moment où la soumission est identifiée de la mention « Retirée » par la TES, cette dernière transmet aux adresses courriel contenues dans les profils des usagers TES des entrepreneurs destinataires qui ont effectué la prise de possession de ladite soumission un avis confirmant le retrait de cette dernière. **Cet avis par courriel remplacera à compter du 16 mars 2015 l'appel téléphonique actuellement effectué par un membre du personnel du BSDQ.**
- Tout usager TES d'un entrepreneur destinataire de la soumission qui n'en a pas pris possession au moment de son retrait y lira la mention « Retirée » s'il l'accepte par la suite et recevra également un courriel confirmant le retrait de cette dernière.

Vous êtes donc priés d'aviser les membres concernés de votre personnel de la modification prochaine à la procédure de confirmation des retraits de soumission afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour s'y ajuster, en s'assurant que l'adresse courriel qui figure à leur profil est valide et exacte.

Pour toute information sur le retrait de soumission, veuillez communiquer avec le service aux usagers au 514-355-7600 ou pour ceux de l'extérieur de Montréal, au 1-866-355 0971.

Louise Major  
Directrice, service aux usagers.